

	DECISION D'ATTRIBUTION/INFRUCTUOSITE	Enregistrement
		Référence : DAMP-EN-P07-09
		Version /Date Crédation: 1.0 / Décembre 2021
		Page 1 sur 1

21 MAI 2024

**DECISION N° A 955 /24/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/MH DU
DECLARANT INFRACTUEUX LES LOTS 2, 3 ET 4 DE LA DEMANDE DE COTATION
N°02/24/DCO/SDCC/CIPM DU 21/03/2024 PORTANT SUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04)
LOTS D'OUTILS DE COUPE A LA SODECOTON**

Vu L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;
 Vu La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;
 Vu Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
 Vu Les Statuts de la SODECOTON ;
 Vu La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;
 Vu La Résolution N°17/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant adoption de la directive de gestion des marchés de la SODECOTON ;
 Vu La Résolution N°18/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant délégation de Certaine attributions du Conseil d'Administration de la SODECOTON au président dudit Conseil ;
 Considérant Le Dossier de Cotation N°02/24/DCO/SDCC/CIPM du 21/03/2024 pour la fourniture de quatre (04) lots d'outils de coupe à la SODECOTON ;

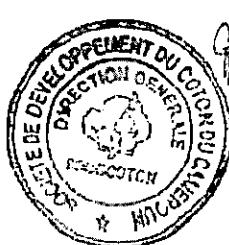
DECIDE :

Article 1^{er} : Sont déclarés infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, les **lot 2, 3 et 4** de la Demande de Cotation susmentionnée respectivement pour montant de l'unique offre reçue supérieur à l'enveloppe prévisionnelle et pour absence de soumission.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM
- Affichage
- Archives



Le Directeur Général,

M. MOUSSOU DIMIT

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA

Registre du Commerce & de Crédit Mobilière RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H

Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03

Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0)1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification





COMMUNIQUÉ D'ATTRIBUTION

Enregistrement

Référence : DAMP-EN-P07-09

Version / Date Crédit : 10/Décembre 2021

Page 1 sur 1

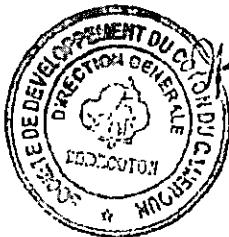
1956

21 MAI 2024

COMMUNIQUE N° 24/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/MH DU
PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION DECLARANT INFRACTUEUX LES LOTS 2, 3
ET 4 DE LA DEMANDE DE COTATION N°02/24/DCO/SDCC/CIPM DU 21/03/2024 POUR LA
FOURNITURE DE QUATRE (04) LOTS D'OUTILS DE COUPE A LA SODECOTON

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

Par Décision N° 24/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/MH du 21/03/2024 les
lots 2, 3 et 4 de la Demande de Cotation N°02/24/DCO/SDCC/CIPM du 21/03/2024 sont
déclarés infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret
N°2018/355 du 12 juin 2018, respectivement pour montant de l'unique offre reçue supérieur
à l'enveloppe prévisionnelle et pour absence de soumission.



Le Directeur Général,

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM/SDCC

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000 F CFA

Registre du Commerce & de Crédit Mobilière RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H

Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03

Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0)1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification

